

Jean-Claude Antonini
Jeudi 27 mars 2007
Conférence de presse- Angers Loire Métropole

Pourquoi les élus d'Angers Loire Métropole demandent la suppression du péage de Troussebouc ?

- De nombreuses initiatives ont vu le jour depuis le lancement du projet de contournement Nord d'Angers. Il s'agit toujours pour les élus de la communauté d'agglomération d'Angers, unanimes, et pour les parlementaires du territoire concerné, de défendre le principe d'une circulation sans péage.
- Parmi ces initiatives : des courriers, certains restés sans réponse, des rendez-vous, certains restés sans suite, des manifestations, des opérations de sensibilisation. Les dernières initiatives en date : le vœu du Conseil de Communauté, voté à l'unanimité, du mois de décembre ; le courrier adressé à Monsieur Borloo, en octobre dernier, et resté sans réponse (sauf l'accusé poli de réception...).
- **Les deux invitations** que nous avons reçues de la part de cofiroute, à savoir :
 - une visite en avant première ce jour de l'ouvrage A 11
 - une manifestation populaire et ludique dimanche prochain

nous laissent penser que le mépris de la société Cofiroute à l'égard des élus n'a d'égal que le silence du Ministère.

Deux nouvelles initiatives ont donc été proposées aux maires des 31 communes de l'agglomération :

- ne pas répondre à l'invitation d'aujourd'hui ;
- participer bien sûr à la manifestation organisée dimanche par Cofiroute.

Destinées aux piétons et cyclistes, **ces initiatives ont-elles été imaginées pour nous faire croire aux vertus environnementales du péage prévu pour cet ouvrage ? C'est une provocation !**

- Car nous savons tous que la vraie protection de l'environnement des habitants de l'agglomération, **c'est la gratuité du Péage de Troussebouc** pour réduire le trafic automobile dans les quartiers et les communes concernées dans le cadre d'un schéma global de rocade adopté dans le cadre du Plan de Déplacement Urbain.

- COFIROUTE refuse par ailleurs de répondre à la demande des élus d'étudier un échangeur à Saint-Serge, économe des deniers publics et permettant la préservation de l'environnement...

MANIFESTE

Nous, élus et maires de la communauté d'agglomération, considérons que la suppression du péage est une nécessité environnementale, sanitaire et sociale pour notre agglomération, ses habitants, et celles et ceux qui la fréquentent au quotidien. Elle permettra un fonctionnement optimale du contournement de cette dernière et donc la limitation de l'ensemble des nuisances aujourd'hui constatée. Les principales améliorations environnementales et urbaines attendues de ce contournement sans péage sont les suivantes :

- la réduction des trafics de transit (16 000 véhicules / jour) dans les quartiers du centre ville et aussi de la Roseraie : bruit, pollution, accidents, etc.
- la mise en place d'une rocade complète de contournement avec la future liaison Sud et l'échangeur complet de Saint Serge, infrastructures prévues dans le PDU et **ayant reçu l'avis favorable de l'Etat.**
- la gestion équilibrée du développement de notre agglomération, notamment vers l'Ouest.
- la requalification de la RN 23 en avenue urbaine
- le renforcement de l'attractivité de l'accès au réseau autoroutier national pour l'Ouest de l'aire urbaine angevine.
- connexion de la rocade avec les transports en commun (lignes de tramway, principales lignes de bus).

QUELQUES EXPLICATIONS : garantir l'égalité des citoyens à l'accès du territoire

1 – La création d'un anneau de contournement complet autour de l'agglomération.

Le PDU (Plan de déplacements urbains) d'Angers Loire Métropole approuvé à l'unanimité des communes le 17 mars 2005 prévoit pour améliorer la circulation dans notre agglomération la mise en place d'un anneau de rocade complet.

Cet anneau de rocade permettra :

- d'évacuer de l'agglomération le trafic de transit ;
- de faciliter l'accès aux différents quartiers, communes, grandes zones d'activités et grands équipements ;
- de faciliter la connexion à court terme avec les parkings relais et les grandes lignes de transport en commun et de tramway ;
- de réduire les nuisances en milieux urbains pour les communes concernées.

Cet anneau repose sur :

- des voies autoroutières existantes :
 - o ex RN 260/rocade Est
 - o A 11 avec passage à deux fois 3 voies jusqu'à l'échangeur des Gatignolles (d'ici à 5 ans)
 - o La mise en service du contournement Nord – A 11 ;
- des voies et ouvrages à réaliser, programmés et en cours de réalisation :
 - o Liaison A11 – RD 106 – RN 23 – mise en service en 2010
 - o Réalisation d'un demi échangeur A 11 – Saint-Serge pour avoir un échangeur complet (études en cours – mise en service 2012/2015)
 - o Réalisation de la liaison sud – Etudes en cours – Mise en service 2015.
 - o Réalisation de la déviation Nord de Saint-Jean-de-Linière pour un accès direct au contournement Nord – A 11.

Cet anneau de protection et de distribution des flux automobiles autour de notre agglomération **a été approuvé aussi par l'Etat et le Conseil général** qui ont été consultés dans le cadre de l'élaboration du PDU.

Par ailleurs, l'accord-cadre signé entre Angers Loire Métropole et le Conseil général inscrit aussi ces voies à réaliser (2006-2015).

2 – L'égalité des usagers devant le service public

Pour que ce dispositif de rocade complète fonctionne, il faut que son usage soit totalement gratuit d'autant que l'agglomération et les collectivités locales ont contribué de façon significative, ou contribueront au financement du contournement Nord (notamment couverture au niveau d'Avrillé, gabarit des ouvrages pour une mise à deux fois trois voies, future liaison Sud, ...).

Or, à ce jour COFIROUTE et l'État prévoient seulement la gratuité pour les habitants qui sont à l'Est de l'agglomération. Tous les usagers de l'Ouest de l'agglomération devront payer pour emprunter ce contournement.

Il y a là une inégalité qui n'est pas acceptable devant l'accès au service public concédé qu'est l'autoroute A 11 !

3 – L'Etat est revenu sur ses engagements

Le principe de la gratuité du péage de Troussebouc date et a été réclamé à l'unanimité des collectivités concernées dès 1995.

- Les élus des communes concernées suite à l'interpellation du Ministre par courrier du 12 décembre 1995 demandaient **la gratuité du péage avant la DUP d'avril 1996.**
- Cette volonté a été confirmée par une délibération du Conseil de District du 1^{er} avril 1996 et du SMRA du 4 avril 1996.
- Par **délibération du 12 avril 1999**, le Conseil de District avait confirmé la demande de gratuité du péage.
- Les élus concernés ont fait une nouvelle fois état de leur demande lors d'une réunion en Préfecture de Maine et Loire le **25 novembre 1999.**
- Le Conseil général, sur proposition d'un avis de Monsieur le député-maire d'Avrillé et conseiller général Marc Laffineur, avait en son temps émis le même souhait (vœu au Conseil général du 24 et 25 juin 1999).

L'Etat face à cette demande s'est engagé dans une offre de rachat par la collectivité sur laquelle il est ensuite revenu.

QUELLES modalités de SUPPRESSION ?

1/ Le rachat par la collectivité : hésitations et incertitudes de Cofiroute

Le courrier du 18 juillet 2000 de Monsieur Dario d'Annunzio, directeur général de COFIROUTE au Ministère de l'Équipement précise les conditions du rachat du péage et son coût soit 39,7 millions de francs valeur 1998 (**6,05 millions d'euros**).

Dans son courrier du 10 novembre 2005, Cofiroute évoque l'impossibilité juridique du rachat du péage sans d'ailleurs en préciser la nature malgré la demande des élus. **L'impossibilité juridique n'est pas démontrée !** L'avis du 31 janvier de la commission des participations et des transferts de l'Assemblée Nationale (JO 41 du 17 février 2006) indique explicitement dans le cadre de la privatisation des autoroutes cette possibilité :

« II. - Pour les sociétés concessionnaires d'autoroutes, la détermination précise des obligations réciproques du concédant et du concessionnaire est un point essentiel. Elle est réalisée au moyen de plusieurs textes contractuels :

- la convention de concession, approuvée par décret en Conseil d'Etat, définit le domaine géographique et la durée de la concession, la nature des apports de l'Etat et les obligations générales du concessionnaire ainsi que son droit de percevoir des péages. (...) L'Etat peut, dans un motif d'intérêt général et moyennant indemnisation, exercer un droit de rachat de la concession

2. Et l'abonnement ?

L'Etat et Cofiroute pourraient proposer de mettre en place un abonnement dont une partie serait financée par Angers Loire Métropole. Cette proposition n'a fait l'objet d'aucun écrit et suscite des interrogations.

➤ **Effet limité de l'abonnement pour l'utilisateur**

La formule proposée d'abonnement n'est pas attractive au regard à la fois du prix même résiduel et de l'astreinte qu'entraînerait le réabonnement régulier.

- **Mais surtout effet ségrégatif** par rapport au développement harmonieux du bassin angevin au-delà des limites administratives d'Angers Loire Métropole, notamment bassin de vie et d'emploi (Pays d'Angers et au delà).

L'abonnement à prix réduit pour les habitants d'Angers Loire Métropole est **inéquitable** dans la mesure où ce sont tous les habitants qui en supporteront la charge.

L'abonnement pris en charge par Angers Loire Métropole ne concernera que les communes de l'agglomération. Or ce ne sont qu'une partie des communes concernées. Le Conseil général, à ce jour, ne s'est pas engagé sur une participation à cet abonnement pour les communes hors de l'agglomération.

Le soutien de l'ensemble des élus concernés, au-delà des appartenances politiques, montre que l'enjeu est bien celui du développement de tout un territoire au-delà même de celui d'Angers Loire Métropole.

- **Une absurdité économique**

Selon les données fournies par l'Etat et COFIROUTE le coût de l'abonnement à la charge d'Angers Loire Métropole sur 30 ans (durée de la concession) sera plus important que le coût du rachat. C'est donc tous bénéfiques pour COFIROUTE au détriment des contribuables de l'agglomération y compris ceux qui ne prendront jamais ce péage.

L'abonnement n'est donc pas la bonne solution financière et environnementale.

3. La suppression pure et simple du péage

C'est la solution envisagée et souhaitée par les élus de la communauté d'agglomération.